

Trousse à Outils Nkundabana



Trousse à Outils Nkundabana



Le contenu de cette publication n'engage que CARE International au Rwanda et ne peut être, en aucun cas, refléter les points de vue de l'Union Européenne.

Table des Matières

Remerciements	3
Préface	5
Sigles et Abréviations	7
Introduction	9
Pourquoi cette trousse à outils a été développée	10
L'historique du modèle Nkundabana	11
Le modèle Nkundabana	11
Leçons apprises: 2003-2008	13
Etapes: Comment Mettre en Oeuvre le Modèle Nkundabana	15
Cadre Institutionnel d'Exécution	27
Suivi & Evaluation	31
Conclusion	33
Annexes	
Annexe 1: Réunion des orphelins et autres enfants vulnérables pour nommer les Nkundabana	35
Annexe 2: Description des tâches des Nkundabana	37
Annexe 3: Code de conduite des Nkundabana	39
Annexe 4: Indice du statut des enfants	41
Annexe 5: Registre du statut de l'enfant	43
Annexe 6: Fiche de supervision des cas de ARCT-RUHUKA	45
Annexe 7: Les informateurs clés	47
Annexe 8: Documents qui complètent la trousse a outils du modèle Nkundabana	49

Remerciements

Nous voudrions exprimer notre sincère gratitude aux collègues de CARE, ARCT-RUHUDA et de HAGURUKA qui ont initié le développement de la trousse à outils du modèle Nkundabana. Nous sommes reconnaissants envers les membres du personnel de ces organisations qui ont donné leur temps et qui n'ont ménagé aucun effort pour appuyer le processus.

Nous voulons remercier Madame la Ministre du Genre et de la Promotion de la Famille dont l'appui et l'encouragement ont été très importants dans l'élaboration de ce manuel. Nous voulons également remercier les membres du Comité de pilotage de ce travail formés des représentants du MIGEPROF, UNICEF et de la CNLS. Cette trousse à outils n'aurait pas été développée si le Groupe Technique de Travail pour les OEV, en particulier ses membres les plus actifs en provenance de CHAMP/CHF, USAID, World Vision, Uyisenga n'Imanzi, Hope and Homes for Children, World Relief, Catholic Relief Services, Save the Children, Bamporeze, AVSI et RALGA, ne s'étaient pas approprié ce travail.

Nous remercions tous les orphelins et enfants vulnérables, les mentors Nkundabana et les autorités locales avec lesquelles CARE travaille en étroite collaboration dans les districts de Kamonyi, Muhanga et Musanze, qui ont fourni des informations enrichissantes pour le développement de cette trousse à outils pendant les discussions focalisées menées en groupes.

Enfin, nous aimerions adresser nos remerciements à la Commission Européenne qui a financé le modèle Nkundabana, aux consultants qui ont été impliqués dans le processus, pour leur assistance dans le développement de cette trousse à outils, et à John Fountas, pour sa généreuse contribution qui a rendu possible la production de ce manuel.

CARE

Préface

Le gouvernement du Rwanda s'est engagé à assurer la réalisation des droits fondamentaux de tous les enfants. Le gouvernement reconnaît le besoin extrême de protection des enfants orphelins et qui sont devenus vulnérable suite au génocide perpétré contre les Tutsi, à la pauvreté et au VIH/SIDA.

Dans les années qui ont suivi le génocide perpétré contre les Tutsi en 1994, le gouvernement du Rwanda a fait les efforts pour répondre aux besoins des orphelins et autres enfants vulnérables (OEV) reflétés dans la Politique Nationale pour les OEV de 2003, dans le Plan Stratégique National de 2007-2011, et l'intégration des problèmes des OVC dans différentes politiques, aussi bien que dans la Stratégie de Développement Economique et de Réduction de la Pauvreté (SDERP).

Les problèmes vécus par les OEV ne sont pas la responsabilité d'un seul Ministère dans le gouvernement ou d'un seul secteur. C'est plutôt la responsabilité collective de tous les Ministères, de la société civile, des communautés, des enfants eux-mêmes, et de la communauté internationale de travailler en collaboration pour assurer la survie, la croissance, le bien-être et le développement des enfants au Rwanda.

Le modèle Nkundabana est directement lié à l'objectif 3.3 du Plan Stratégique National de 2007-2011 pour les OEV, qui vise le renforcement des capacités des OEV, des familles, et des communautés dans la prise en charge psychosociale. Bien plus, le modèle Nkundabana a été reconnu comme une meilleure pratique dans l'appui aux OEV, spécialement par ce qu'il est une approche centrée sur l'enfant, et peut être facilement répliquée.

La trousse à outils du modèle Nkundabana est par ailleurs une ressource importante pour les partenaires oeuvrant dans le domaine de prise en charge des OEV. Cette trousse à outil présente des éléments nécessaires pour édifier et répandre l'approche Nkundabana. Il clarifie aussi les étapes de mise en exécution nécessaires pour guider les pourvoyeurs de services à aider les OEV à accéder aux services et à améliorer le bien-être physique, social, émotionnel et économique des enfants vulnérables, particulièrement de ceux qui vivent dans les ménages dirigés par d'autres enfants.

MIGEPROF soutient cette trousse à outils pour le modèle Nkundabana et ses efforts pour l'harmonisation et le renforcement des approches existantes dans la prise en charge des OEV au Rwanda.

Dr. Jeanne d'Arc MUJAWAMARIYA
Ministre du Genre et de la Promotion de la Famille

Sigles et Abréviations

ARCT	Association Rwandaise des Conseillers en Traumatisme
CDV	Conseil et Dépistage Volontaire pour le VIH/SIDA
CNLS	Commission Nationale de Lutte contre le SIDA
COSMO	Community Support and Mentoring for OVC/Appui Communautaire et Encadrement des OEV
ECD	Early Childhood Development/Développement dès le bas âge la Petite Enfance
EDS	Enquête Démographique et Sanitaire
DIRO	Développement Institutionnel et Renforcement Organisationnel
FHI	Food for the Hungry International
EA	Ecoute Active
MARP	Méthodes Accélérée de Recherche et de Planification Participative
MIGEPROF	Ministère du Genre et de la Promotion de la Famille
MINECOFIN	Ministère de l'Economie et des Finances Publiques
MINEDUC	Ministère de l'Education
MINISANTE	Ministère de la Santé
NIPS	Nkundabana Initiative for Psychosocial Support/Initiative Nkundabana pour un Appui Psychosocial
ONG	Organisation Non-gouvernementale
ONUSIDA	Le Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
OEV	Orphelins et autres enfants vulnérables
PEPFAR	U.S. President's Emergency Plan for AIDS Relief
PNUD	Le Programme des Nations Unies pour le Développement
PTME	Prévention de Transmission du VIH de la Mère à l'Enfant
SIDA	Syndrome d'Immunodéficience Acquise
SDERP	Stratégie de Développement Economique et de Réduction de la Pauvreté
TAR	Thérapie Anti-Rétrovirale
UNICEF	United Nations Children's Fund
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine

Introduction

Le Rwanda est l'un des pays les plus pauvres dans le monde, occupant la 167^{ème} place sur 182 dans l'Index de Développement Humain (Rapport sur le Développement Humain de PNUD de 2009). Selon les sources gouvernementales du Rwanda, plus de 56.9% des Rwandais vivent de moins d'un dollar par jour (Enquête Intégrales sur les Conditions de Vie des Ménages 2005-2006, INSR). Le Rwanda est aussi parmi les pays ayant un le plus grand nombre d'orphelins dans le monde. En 2005, 21% des enfants au Rwanda étaient des orphelins (Institut National de Statistique, 2005).

Ces enfants font face à des circonstances très complexes à cause des effets combinés de reconstruction d'après la guerre et le génocide, de l'extrême pauvreté qui affecte 36% des ménages rwandais, et des conséquences de la pandémie du VIH/SIDA.

Les communautés ont déjà montré à bien des égards qu'elles sont disposées à prêter leur appui aux orphelins et aux enfants vulnérables. Par exemple, beaucoup de familles ont accueilli les orphelins ou les enfants non accompagnés. Cependant, la capacité des ménages de faire face à cette situation diminue, d'une part parce que l'augmentation de la fécondité qui est allée de 5,8 enfants par femme en 2000 à 6,1 en 2005 fait que la croissance de la population devienne rapide.

La plus récente Enquête Démographique et de Santé (EDS), menée en 2005, a montré que seulement 60% des enfants rwandais vivent avec leurs deux parents. Cela veut dire que 40%, soit vivent avec un seul parent, soit vivent dans leurs familles proches qui les ont accueillis, ou dans les ménages dont les chefs sont les enfants ou les jeunes adultes.

Malgré l'engagement à un très haut niveau du Gouvernement Rwandais de défendre les droits de tout enfant sans discrimination aucune, l'accès aux services de base pour la majorité des OEV reste un grand défi.

En vue de redresser cette situation, le MIGEPROF (Ministère du Genre et de la Promotion de la Famille), en collaboration avec ses principaux partenaires, a élaboré en 2007 un Plan d'Action Stratégique Nationale de 5 ans pour les OEV. Ce Plan d'Action constitue un cadre national pour guider toutes les interventions d'appui aux OEV. Un Paquet Minimum complet des Services pour les OEV a été développé (Voir le Guide National sur le Paquet Minimum de Services aux Orphelins et autres enfants Vulnérables (OEV) de MIGEPROF). Ces services ont été déjà exécutés par la plupart des intervenants travaillant avec les OEV.

L'un de ces services, l'appui psychologique aux enfants les plus vulnérables en utilisant l'approche à base communautaire, est une stratégie importante de répondre aux besoins des enfants vivant



Delphine Mukeshimana avait 12 ans quand ses parents sont morts, en lui laissant la responsabilité de prendre soin de ses 4 sœurs. © 2008 Audra Melton/CARE

sans la supervision d'une personne adulte, et de les aider à s'acquitter de leurs responsabilités assumées prématurément en leur qualité de chefs de ménages.

L'une des pratiques dans ce domaine a été le modèle Nkundabana (littéralement, **“J'aime les enfants”**). Initié par FHI (Food for the Hungry International) au début de l'année 2000, ce modèle a été davantage développé par CARE International dans l'ex province de Gitarama et a été par après étendu dans la province du Nord.

Ce modèle a été identifié par le Gouvernement Rwandais comme une meilleure pratique, et a

été intégré parmi l'une des activités prioritaires du Plan d'Action Stratégique National pour les OEV, sous l'objectif stratégique de “Renforcer les capacités des OEV, des familles et des communautés pour qu'elles puissent fournir les soins et l'appui psychologique aux OEV, y compris les mesures préventives et curatives pour améliorer le bien-être, développer la résilience et l'estime de soi chez les OEV.”

Pourquoi cette trousse à outils a été développée?

Pendant que CARE exécutait le modèle Nkundabana, en tant que pionnier dans l'ex province de Gitarama, d'autres intervenants ont développé les approches similaires soit par leur propre expérience soit grâce au renforcement de capacités par CARE.

Comme indiqué dans la Politique Nationale pour les OEV (2003) et dans le Plan d'Action Stratégique National pour les OEV, le Gouvernement Rwandais est disposé à harmoniser et à documenter les meilleures pratiques dans le cadre d'appui aux orphelins et autres enfants vulnérables. Développer des modèles qui peuvent être reproduit au niveau national par un intervenant intéressé aidera à augmenter proportionnellement au niveau national la réaction face aux problèmes des OEV.

Pour soutenir ces priorités et politiques du gouvernement, CARE a développé ce manuel pour les intervenants qui fournissent l'appui psychosocial aux OEV. Ce manuel contient cette trousse à outils comprenant les étapes à suivre pour mettre en exécution le modèle Nkundabana, et les modules de formation pour le renforcement des capacités des mentors Nkundabana, des OEV et des autres partenaires; ainsi que tous les autres outils utiles et les leçons tirées de l'expérience de CARE.

CARE a utilisé la méthode participative pour développer ce manuel, en assurant tant que possible que les outils et les documents soient présentés pour faire objet de discussion avec les acteurs clés du modèle Nkundabana ainsi que les principaux intervenants actifs dans le domaine de protection de l'enfant, en particulier le MIGEPROF

Un comité d'organisation a été mis en place en vue de guider le processus suivi dans le développement de ce manuel. Ce comité était composé par le MIGEPROF, la CNLS, l'UNICEF, CARE, ARCT-RUHUKA et HAGURUKA.

Les informateurs clés ont été interviewés au niveau central (voir Annexe 7). Les discussions en groupes focalisés ont été organisées avec les enfants et les jeunes, les autorités locales et les mentors Nkundabana dans les deux zones d'activités du projet en vue de compléter l'évaluation des besoins. Une réunion de pré-validation a été organisée. En tenant compte des recommandations des participants, la trousse à outils été finalisée et validée.

L'histoire du modèle Nkundabana

Le concept des mentors communautaires volontaires qui s'occupent des besoins des enfants et qui ont été nommés Nkundabana a été pour la première fois introduit par FHI dans la province de Gitarama dans le début de l'année 2000. Au départ, les mentors Nkundabana étaient utilisés pour faciliter à donner les services, notamment dans la distribution des vivres. Le concept a attiré l'attention de CARE, qui a alors commencé à faire une évaluation minutieuse des besoins. Sur base des résultats de l'évaluation des besoins, CARE a enrichi le modèle initial pour y inclure les composantes de la protection de l'enfant et d'appui psychosocial et pour lui donner une assise plus solide au sein de la communauté.

CARE Rwanda a reçu un financement de la part de l'Union Européenne pour mettre en exécution un premier grand projet Nkundabana entre 2003 et 2006 dans l'ex province de Gitarama. Le titre du projet était NIPS: Nkundabana Initiative for Psychosocial Support (Initiative Nkundabana pour un Appui Psychosocial). Un autre grand projet, la suite du projet NIPS, a été financé pour la période allant de 2007 à 2009 dans le district de Musanze. Le titre de ce projet était COSMO: Community Support and Mentoring for OVC (Appui Communautaire et le Mentoring des OEV). Tout au long de l'année 2004, CARE a exécuté d'autres différents projets à travers le financement PEPFAR qui comprenait les composantes du modèle Nkundabana.



A travers le projet COSMO, Delphine travaille avec Pascal Harerimana, le mentor Nkundabana, qui l'aide à développer les techniques et à avoir accès aux ressources nécessaires pour la prise en charge de sa famille. © 2008 Audra Melton/CARE

A travers le Groupe Technique de Travail OEV – le réseau des intervenants, mis en place par le MIGEPROF et la CNLS, dans le domaine de prise en charge, de protection et d'appui aux OEV – l'approche Nkundabana est devenue familière aux partenaires gouvernementaux et non-gouvernementaux.

Différentes évaluations ont trouvé que le modèle Nkundabana est efficace dans l'atteinte des résultats^{1,2}. Plus de 90% des OEV ont été satisfaits par la qualité des services reçus, des relations qu'ils entretiennent avec le mentor Nkundabana, et de l'impact du projet sur leur bien-être et leur intégration dans la communauté

Les résultats du projet NIPS ont été présentés en 2006 au cours d'une conférence Pédiatrique sur les Enfants et le SIDA. Dès lors, le modèle Nkundabana a été reconnu comme étant une meilleure pratique et a été inclus dans les objectifs du Plan d'Action Stratégique National, un document qui a été officiellement approuvé en 2007.

Le modèle Nkundabana

Le modèle Nkundabana est une approche à base communautaire qui consiste à renforcer les capacités des communautés et des ménages pour qu'ils puissent remplir leurs obligations de protéger, promouvoir et réaliser les droits de l'enfant et de lui apporter l'appui psychosocial. D'une façon spécifique, les enfants les plus vulnérables dans la communauté choisissent les mentors volontaires pour les aider à accéder aux services et à améliorer leur bien-être physique, social, affectif et économique, surtout ceux qui vivent dans les ménages dont les chefs sont les enfants.

Le modèle Nkundabana combine les efforts des mentors volontaires appelés Nkundabana, les communautés dans lesquelles résident les OEV, les autorités locales, les pourvoyeurs des services et les OEV eux-mêmes pour la réalisation des droits de l'enfant.

¹ Université Nationale du Rwanda, Ecole de Santé Publique, Evaluation Finale du Projet NIPS, septembre 2006

² SIAPAC, Assistance Technique Pour COSMO: Suivi et Evaluation du Projet, juillet 2008



Pendant les visites à domicile, les Nkundabana écoute les problèmes des enfants, inclus ceux liés au traumatisme. Ils coopèrent avec les enfants pour trouver des solutions ou réfèrent les enfants aux autres pourvoyeurs de services. ©2008 Eugene Rusanganwa/CARE

Les mentors Nkundabana sont les membres adultes de la communauté en qui on a confiance qui s'engagent à faire le travail de soutenir les OEV. Les mentors Nkundabana sont choisis parmi les personnes qui sont nommées par les enfants eux-mêmes sur base des critères établies par les enfants et la communauté.

Les mentors Nkundabana agissent comme des remplaçants des parents en visitant régulièrement les ménages des OEV. Pendant les visites à domicile, les mentors Nkundabana parlent aux enfants; évaluent leur état émotionnel actuel; évaluent leurs besoins en termes de soins de santé, de nourriture, d'habits et d'abri; s'informent à propos de bonnes et mauvaises nouvelles; et agissent

comme défenseurs, éducateurs, conseillers, amis et comme des relais entre eux et la communauté et les services. Les mentors Nkundabana peuvent amener à l'hôpital un enfant malade, parler aux autorités locales dans le cas des conflits liés à la terre et aux biens, et s'assurer que les enfants vont à l'école, par exemple.

Les mentors Nkundabana servent aussi de canaux pour les services et les ressources tels que les vivres, le matériel scolaire, les frais scolaires, et les mutuelles de santé aux OEV. Dans le projet COSMO de CARE, les mentors Nkundabana donnent une attention particulière au bien-être des enfants très petits et effectuent des transferts aux services de santé, y compris le CDV (Counseling et Dépistage Volontaire pour le VIH/SIDA), la PTME (Prévention de Transmission du VIH de la Mère à l'Enfant) et les services de TAR (Thérapie Anti-Rétrovirale), chaque fois qu'il s'avère nécessaire.

Une fois mis en place, le cadre des mentors Nkundabana devient une voie efficace et efficiente pour donner les services aux OEV. Le modèle est très adaptable et peut faciliter à fournir les services différents et appropriés aux OEV suivant leurs besoins particuliers.

Les principaux rôles et responsabilités des mentors Nkundabana comprennent:

- Ecoute active et conseils aux OEV pendant les visites à domicile
- Plaidoyer et orientation pour les services, et
- Protéger les OEV contre toutes les formes de violence et d'abus, et signaler les cas de violence et d'abus lorsqu'ils se produisent.

La pérennité a été une considération importante dès le début de la conception de ce modèle³. Au centre de la vision de la durabilité du modèle Nkundabana se trouve la structure Nkundabana: un système des associations sans but lucratif des Nkundabana, formées par les mentors volontaires, qui sont capables d'appuyer le gouvernement

Principaux aspects

Les 17 étapes de mise en oeuvre du modèle Nkundabana sont décrites en détails dans la section suivante. Cependant, les principales étapes sont:

- Identifier les OEV
- Identifier les mentors Nkundabana
- Former les mentors Nkundabana
- Effectuer les visites à domicile et fournir d'autres services à travers le travail des mentors Nkundabana
- Organiser les événements communautaires tels que les journées d'amusement et les journées d'appréciation
- Organiser les mentors Nkundabana dans les associations
- Apporter un soutien technique et institutionnel aux associations Nkundabana

³ CARE Rwanda (2005). Programming for vulnerable children/youth in Rwanda – strategy review and guidelines. Inédit.

en vue de fournir les ressources et les services essentiels aux OEV du Rwanda, en se focalisant spécialement sur l'appui psychosocial.

Dû à sa nature volontaire et non lucrative, la structure Nkundabana serait un moyen efficace et moins coûteux d'apporter assistance à un grand nombre d'enfants et de jeunes dont les besoins et les droits ne sont pas respectés.

Pour assurer la durabilité du modèle Nkundabana, les facteurs suivants sont cruciaux:

- Développer l'appropriation du projet par les OEV, les mentors Nkundabana, les autorités locales et la communauté
- Renforcer les capacités des mentors Nkundabana pour qu'ils puissent tenir leurs rôles
- Intégrer l'appui matériel pour les mentors Nkundabana tout en gardant la nature volontaire du modèle
- Créer les Groupes Nkundabana d'Appui par les Pairs pour des conseils et appui mutuels



Mentor Nkundabana Xaverine Mukandekezi (à gauche), 56 ans, reçoit une formation utile sur l'écoute active lors d'une rencontre organisée dans le cadre de ce programme COSMO. Placidie Niyonsaba (à droite) est l'une des formatrices et travaille pour une ONG locale qui est en partenariat avec CARE. © 2008 Miguel Samper/CARE

- Etablir les systèmes de référence, à la fois pour assurer que les OEV aient accès aux services dont ils ont besoin et que les mentors Nkundabana sont renvoyés aux opportunités de micro-finance, des coopératives ou d'autres mesures de protection sociale qui aident à réduire la pauvreté
- Maintenir les niveaux élevés de transparence, d'intégrité et de fiabilité quand on a à exécuter et à gérer le travail des mentors Nkundabana en tant qu'individus.

Leçons apprises: 2003-2008

Une revue de la littérature, ainsi que les résultats des interviews qu'on a eus avec les informateurs clés et les groupes de discussions focalisés, ont révélé quatre (4) principales leçons apprises tout au long de l'exécution du modèle Nkundabana.

Souvent, les leçons apprises se présentent comme des défis ou des contraintes auxquels le modèle avait à faire face. Les contraintes potentielles comprennent la participation limitée de la communauté; le besoin continu de motiver, de retenir et de rémunérer les volontaires; tout un éventail de besoins que présentent les enfants; et le besoin d'obtenir un financement à long terme pour rendre le modèle durable.

■ Une grande et importante participation de la communauté est essentielle.

Comme il a été souligné à travers ce manuel, une consultation générale de la communauté dès les premières étapes de la mise en exécution, soit à travers les rencontres, les formations, les exercices participatifs d'analyse au moyen de la carte ou d'autres Méthodes Accélérées de Recherche et de Planification Participative (MARP). Même si elle prend beaucoup de temps, cette participation peut empêcher des difficultés que l'on pourrait rencontrer dans les étapes avancées de l'action. En particulier, la transparence et la grande participation de la communauté à toutes les étapes de la mise en oeuvre du projet peuvent aider à éviter qu'il y ait de la jalousie

■ Les mentors volontaires ont besoin d'être motivés, retenus et récompensés pour leurs efforts.

Les mentors Nkundabana acceptent de donner une grande partie de leur temps pour faire un travail difficile dont bénéficient les OEV et la communauté. L'expérience tirée des programmes similaires au niveau international donne l'inspiration que quand on a un programme basé sur le travail des volontaires, ce programme a besoin d'être professionnalisé au plus haut degré possible en vue de maintenir la motivation, la qualité de travail, la satisfaction et l'avantage mutuels.

Le travail des mentors Nkundabana doit être guidé par une politique claire et transparente qui régit la relation entre l'agence d'exécution et les volontaires; qui donne des lignes directrices pour l'usage des motivations telles que les dons et les frais de transport; et assure que les volontaires peuvent se dissocier de l'agence d'exécution pour devenir partie d'une plus large structure Nkundabana. CARE a développé un exemple d'une politique de volontariat, qui est inclus dans ce manuel.

■ Les interventions doivent répondre aux besoins particuliers de différents OEV.

Au fur et à mesure que l'expérience de CARE dans le programme des OVC a évolué, elle a donné une attention croissante aux différents besoins des garçons, des filles, de différents groupes d'âge, et de différentes catégories des OEV. Un élément additionnel important sur les interventions de CARE en faveur des OEV a été l'inclusion des activités concernant le Développement de la Petite Enfance (Early Childhood Development), pour ainsi mieux répondre aux besoins de très petits OEV. Ces activités comprenaient la construction et la dotation en personnel des crèches et des écoles maternelles pour les enfants dont l'âge est compris entre 3 et 6 ans pour les aider à se développer dans un environnement sain et attentionné. Un autre élément additionnel est la planification du placement et de la succession pour les enfants. Ces activités comprenaient l'élaboration du testament et la préparation du livre de mémoire, et la planification de placement des enfants après la mort de leur(s) parent(s).

■ Planifier à l'avance la durabilité et le financement à long terme.

Le coût est toujours un problème quand on parle de la durabilité d'un programme. Evidemment, la prise en charge des OEV occasionnera les coûts en terme d'argent, qui devront être couverts, soit par le gouvernement, la communauté internationale, les institutions privées ou les individus. Tous les acteurs ont la responsabilité de prévoir à l'avance d'où proviendra le financement à long terme pour les interventions en faveur des OEV. Si le gouvernement n'est pas capable de financer certaines activités, d'autres sources de financement doivent être créées.

Étapes:

Comment mettre en oeuvre le Modèle Nkundabana

Cette partie décrit les 17 étapes du modèle Nkundabana. Elles sont ici présentées dans l'ordre chronologique, même si cet ordre peut connaître un petit changement suivant les circonstances. Le tableau Gantt à la page suivante donne des indications plus détaillées sur les exigences quant à l'ordre chronologique et le temps pour un projet de 3 ans.

1. Faire la carte du district

L'établissement de la carte du district vous aide à identifier les populations, les ressources et les services disponibles dans le district. Sur base de ces informations, on peut donner priorité à des zones qui ont plus besoin des interventions du projet (à cause de moins de services et d'un nombre élevé des OEV).

Pour atteindre le meilleur résultat, il faut vous assurer que les autorités locales et les partenaires dans le développement participent dans cette activité.

Les données importantes à collecter comprennent – mais ne se limitent pas là – les structures institutionnelles actuelles; ressources disponibles; les données quantitatives et qualitatives existantes sur les OEV et les services dont ils bénéficient/ont bénéficié; les contrats de performance existants; et les priorités et les activités d'appui aux enfants, aux jeunes et aux OEV telles que décrites dans les Plans de Développement du District.

Dans cette étape, le projet doit aussi voir si les Comités de Protection de l'Enfant et les Forums des Enfants existent et, s'ils existent, examiner comment ils fonctionnent. S'il n'y pas d'autre partenaire qui s'occupe du renforcement de capacités de ces comités et forums, le projet devrait s'assurer que les Comités de Protection de l'Enfant et les Forums des Enfants pourront bénéficier des modules de formation pertinents du modèle Nkundabana.

Tableau Gantt pour un projet hypothétique de 3 ans

Hypothèses: Un projet de 36 mois, mis en oeuvre par une ONG, doit servir 2000 OEV en utilisant 400 mentors Nkundabana

Etapes du modèle Nkundabana	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36				
Planification participative avec les leaders et les représentants de la communauté	●	●																																						
Faire la carte du district			●																																					
Identifier les OEV				●	●																																			
Identifier les mentors Nkundabana				●	●																																			
Evénements de lancement dans les communautés						●																																		
La formation de mise en route des mentors Nkundabana								●	●																															
Faire les évaluations au niveau des ménages									●	●																														
Former les Nkundabana sur l'écoute active (HAL); formation de recyclage													●	●	●																									
Appui matériel aux mentors Nkundabana (les vélos)													●	●	●																									
Former les associations Nkundabana																			●	●	●																			
Donner d'autres formations aux mentors Nkundabana																							●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	
Etablir les Comités de Protection de l'Enfant																																								
Créer les associations des OEV							●	●	●	●																														
Journées d'Amusement																								●	●															●
Journées d'Appréciation																								●	●														●	
Créer la structure Nkundabana																																								
Modèle Nkundabana élargi: les services et ressources essentiels																																								
Service/ressource 1										●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Service/ressource 2										●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Service/ressource 3										●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●

2. Collaborer avec les leaders locaux et les représentants de la communauté au niveau de la planification du projet

Alignez autant que possible la planification, l'exécution et le suivi et l'évaluation pour le modèle Nkundabana sur le cycle de planification du district. Cela permettra aux autorités locales de mieux comprendre leur rôle à faire valoir les droits des enfants dans leur district et l'importance de leur participation active dans toutes les phases du cycle du projet. Développer l'esprit d'appropriation de l'action au sein des autorités locales contribuera aussi à la durabilité du modèle Nkundabana.

Il est important de travailler autant que possible au sein des structures existantes, plutôt que de créer de nouvelles structures parallèles. Par exemple, l'organisation qui met en oeuvre le modèle Nkundabana doit participer activement dans le Forum d'Action Conjointe (Joint Action Forum) et, si approprié, plaider en faveur de la création d'un rassemblement spécial sur les enfants et le OEV au sein du Forum d'Action Conjointe. Un tel rassemblement sur les enfants et les OEV servirait de forum au sein duquel les partenaires de développement dans le district peuvent mieux coordonner l'octroi des services et leur répartition, harmoniser les approches, et renforcer les systèmes de référence.

3. Identifier les OEV

Etape 3.1 Former les facilitateurs communautaires

Les facilitateurs communautaires sont les autorités locales et les représentants de la communauté qui aident dans l'organisation et la facilitation des activités de sensibilisation de la communauté ainsi que dans l'identification des OEV suivant les critères et les lignes directrices nationales de vulnérabilité. Deux à trois personnes provenant de chaque cellule participeront à cette formation de un à deux jours.

Etape 3.2 Identifier et localiser les bénéficiaires



Francine Byukusenge, 18 ans, avait 6 ans quand tous ses parents sont morts. A travers le projet COSMO (Community Support and Mentoring for Orphans and Vulnerable Youth/Appui Communautaire et le Mentoring pour les Orphelins et les Enfants Vulnérables), Francine travaille avec un mentor Nkundabana qui l'aide à développer les compétences et à avoir accès aux ressources nécessaires pour prendre en charge sa famille. © 2008 Audra Melton/CARE

Au niveau de la base, les facilitateurs communautaires formés organisent les séances d'identification pour faire la liste de ces individus et de ces ménages répondant aux critères nationaux de vulnérabilité telles que endossées en 2008 (Voir la formation de mise en route de CARE dans le Manuel de formation des Nkundabana). Ils se servent des instructions ministérielles sur l'identification des enfants les plus vulnérables (les Directives nationales d'identification des OEV, MIGEPROF).

CARE a eu de bonnes expériences dans l'identification des OEVs en utilisant la technique de dessiner la carte. Avant de dessiner la carte, on doit sensibiliser les participants sur l'objectif et la nature du projet (cette sensibilisation comprend une petite discussion sur les droits des enfants), comment le projet a été mis en exécution jusque là et ce qui est prévu dans l'avenir.

Le résultat de l'établissement d'une carte est une liste brute des bénéficiaires qu'il faudra vérifier et confirmer avec les autorités locales et les membres de la communautés.

Pendant l'identification des OVCs, il faut impliquer la communauté entière, y compris les enfants vulnérables et les jeunes eux-mêmes. Il faut travailler en étroite collaboration avec les autorités locales, telles que le Chef de l'Umudugudu (village), qui coordonne l'exercice d'identification des OEV, et un représentant des autorités locales au niveau de la cellule.

Une participation générale et significative des OEV et des autres membres de la communauté exige un grand investissement en terme de temps. Par exemple, pour le projet NIPS il a fallu 10 mois pour identifier et vérifier 2600 ménages dont les responsables sont les enfants dans l'ex province de Gitarama⁴. Peut-être que ce temps est apparemment long, mais il était nécessaire pour construire une fondation solide pour la durabilité de l'intervention.

Suivre une bonne approche au cours de la phase initiale préviendra les difficultés qui se présenteraient plus tard, comme les conflits entre les bénéficiaires, les attaques contre les bénéficiaires, la jalousie, la résistance face à l'exécution du projet et bien d'autres conflits. Le fait que les critères de vulnérabilité sont maintenant définis au niveau national aidera à faciliter ce processus.

4. Identifier les mentors Nkundabana

CARE recommande que les enfants eux-mêmes choisissent les mentors Nkundabana. Cela est signe pour les OEV que le projet donne de l'importance à leurs avis et à leur participation. C'est aussi une façon de montrer aux mentors Nkundabana que les enfants ont déjà confiance en eux.

Étape 4.1 Décider sur le nombre des enfants ou des ménages dont le mentor Nkundabana peut s'occuper.

Dans le projet NIPS, on a trouvé que pour un mentor Nkundabana s'occuper de cinq ménages dirigés par les enfants était un travail très astreignant. Le projet COSMO a réduit ce nombre à trois ménages pour un mentor Nkundabana.

Étape 4.2 Rencontrer les OEV (voir Annexe 1)

Inviter les OEV qui ont été identifiés par la communauté à une réunion. Présenter le projet aux OEV, et expliquer les critères d'éligibilité (en vous référant aux critères nationaux de vulnérabilité). Il est important que les enfants et les jeunes comprennent que seuls ceux qui répondent à ces critères peuvent bénéficier des interventions du projet.

Ensuite, parler du rôle des mentors Nkundabana, ainsi que des critères qu'il faut remplir pour être désigné mentor Nkundabana. Normalement, les mentors Nkundabana devraient être des adultes ayant au moins 25 ans, de nationalité rwandaise, reconnus sur leur intégrité (inyangamugayo), qui savent lire et écrire, qui habitent dans une distance ne dépassant pas 5 km de rayon des ménages des enfants dont ils sont Nkundabana, qui ont le temps de rendre visite aux enfants dans leurs ménages et de participer dans les activités des associations des Nkundabana. On peut aussi y ajouter d'autres critères.

Enfin, sur base des critères auxquels on s'est convenu, les groupes d'enfants discutent sur les potentiels mentors Nkundabana. Mettre en petits groupes les enfants de même voisinage ou de même cellule suivant le nombre des OEV dont le mentor Nkundabana peut s'occuper (comme déterminé dans l'Étape 4.1 ci-dessus). Chaque petit groupe désignera deux personnes: un candidat de premier choix et un autre candidat remplaçant au cas où le candidat de premier choix ne s'engagerait pas à prendre la responsabilité de devenir un mentor Nkundabana.

Fiche d'Identification du Mentor Nkundabana

No.	Nom	Date de naissance	Sexe	Etat civil	District	Secteur	Cellule	Village	Noms des chefs de ménages qui l'ont désigné
1									
2									
3									
4									
5									

⁴ Il faut remarquer que le processus aurait été rapide avec des moyens additionnels de transport pour l'équipe.

Etape 4.3 Prendre contact avec les candidats mentors Nkundabana

Inviter les candidats mentors Nkundabana à une réunion, et expliquer le processus suivi pour le désigner. Donner les informations détaillées sur le projet ainsi que sur les responsabilités et les avantages d'être mentor Nkundabana (Voir annexe 2: Description des tâches des Nkundabana). Si approprié, donner aux candidats un certain temps de réfléchir avant de leur demander s'ils acceptent la tâche qui leur sera confiée.

L'expérience que l'on a eue dans les projets NIPS et COSMO est que presque tout le monde qui a été désigné mentor Nkundabana a accepté d'assumer cette responsabilité, souvent la motivation étant que c'étaient les enfants eux-mêmes qui les avaient désignés. Pour les personnes désignées mais qui n'acceptent pas d'assumer la responsabilité, contacter et chercher à obtenir l'accord de leurs candidats remplaçants.

Un **code de conduite** est un outil essentiel pour formaliser les relations, les comportements et les attitudes des mentors Nkundabana et les enfants avec qui ils vont être en interaction (voir Annexe 3: Code de Conduite des Nkundabana). Un code de conduite aide aussi à protéger les enfants contre les abus dont ils pourraient subir de la part des mentors Nkundabana. Il est important de discuter à fond le code de conduite avec les mentors Nkundabana, pour qu'ils comprennent bien ce qu'on attend d'eux avant qu'ils n'acceptent d'adhérer à ce code de conduite.

5. Organiser les événements de démarrage au niveau de la communauté

Un événement de démarrage est une rencontre publique, généralement au niveau de la cellule, qui est soutenue par les autorités locales. Cet événement ne prend pas plus d'une heure et demie et comprend des activités suivantes:

- Présentation des Nkundabana et des OEV identifiés au reste de la communauté.
- Explication du processus de sélection des OEV et des Nkundabana et explication des Objectifs du Projet et des activités planifiées, y compris le rôle des Nkundabana
- Mots de différentes personnes, comme le représentant des autorités locales au niveau de la cellule, le représentant de l'Organisation/partenaire qui exécute le modèle Nkundabana ou l'autorité du niveau de secteur administratif
- Chants et danses pour célébrer l'événement

Organiser les événements de démarrage de façon qu'ils aient lieu juste avant la formation de mise en route, et avant que les mentors Nkundabana ne commencent à visiter les bénéficiaires. Annoncer l'événement de démarrage pour encourager une grande participation de la communauté. Impliquer les autorités locales et insister à ce que la communauté soutienne le projet.

6. Tenir un atelier de mise en route en faveur des mentors Nkundabana

Organiser un atelier de mise en route pour donner orientation aux mentors Nkundabana nouvellement sélectionnés un peu après leur confirmation par la communauté (Voir le module de Formation de Mise en Route de CARE dans le Manuel de formation des Nkundabana). Impliquer autant que possible les autorités locales, particulièrement les membres du Comité de Protection de l'Enfant, dans l'atelier de mise en route.

Cet atelier de 3 à 5 jours doit couvrir les thèmes tels que les rôles et responsabilités des mentors Nkundabana; le code de conduite des mentors Nkundabana; la situation des OEV et ce que le projet prévoit face à cette situation; le cadre de la politique pour travailler avec les OEV, le type de collaboration entre les mentors Nkundabana, les autorités locales, et la communauté; les attentes des mentors Nkundabana; et les défis potentiels. Pendant l'atelier de mise en route, préparer les mentors Nkundabana à commencer le processus d'évaluation de la situation des OEV, généralement au cours de leur première ou deuxième visite à un OEV ou à un ménage.

7. Faire l'évaluation des ménages

Dans cette étape, les mentors Nkundabana recueillent les informations sur l'état des enfants et des ménages dans lesquels ils vivent, en vue de mieux comprendre quels sont les services que ces enfants reçoivent et quels sont les services dont ils ont besoin.



Alexis, 18 ans, est devenu chef de ménage après la mort de sa mère. Alexis prend en charge ses six frères et soeurs, et reçoit l'assistance de la part d'un mentor Nkundabana. © 2008 Audra Melton/CARE

Un outil appelé Child Status Index (Indice du Statut des Enfants), adapté sous le leadership du MIGEPROF et validé en 2008 (Voir Annexe 4) sera utilisé pour évaluer l'état de l'enfant au début des interventions ainsi qu'à la fin pour évaluer l'impact de l'action.

Les mentors Nkundabana visiteront et évalueront tous les OEV identifiés dans l'Etape 3, et rempliront un formulaire de Registre du Statut de l'Enfant (Child Status Record) pour chaque enfant (Voir Annexe 5), ainsi que le format de collecte des données démographiques des ménages (Voir voir le module de Formation de Mise en Route de CARE dans le Manuel de formation des Nkundabana).

En vue de s'assurer que les mentors Nkundabana ont fait une évaluation objective des ménages et des OEV, le personnel du projet devra sélectionner et visiter les ménages et les OEV pris au hasard pour en vérifier l'éligibilité.

Le processus de définir les critères de sélection, l'identification des OEV, et l'évaluation de l'éligibilité des OEV devraient être fait en étroite collaboration avec

les autorités locales et suivant les outils et les lignes directrices établies au niveau national.

Les mentors Nkundabana doivent visiter tous les ménages au moins une fois par semaine. Le but de ces visites est d'écouter les OEV pour essayer de comprendre les défis majeurs auxquels ils font face, de leur donner des conseils et des informations correctes, et de discuter ensemble sur les actions que le mentor Nkundabana ou l'enfant/les enfants vont prendre dans la suite. Après la visite, le mentor Nkundabana note les informations recueillies dans un registre ad hoc (Voir le module de Formation de Mise en Route de CARE dans le Manuel de formation des Nkundabana).

8. Tenir les formations de base pour les mentors Nkundabana

Le rôle primordial des mentors Nkundabana est de visiter les OEV et de prendre soins d'eux, de la même façon que les parents prennent soin de leurs enfants. Il est important de comprendre que ceci est un travail tellement exigeant sur de cas psychosociaux.

Le rôle des mentors Nkundabana est même plus contraignant à cause du contexte du génocide perpétré contre les Tutsi de 1994, de la pauvreté qui se fait sentir un peu partout, de l'abus et du VIH/SIDA. Il est extrêmement important que la formation de base dote les mentors Nkundabana des compétences dont ils ont besoins pour aider les OEV et pour prévenir contre le stress et épuisement total.

Etape 8.1 L'Ecoute Active (HAL)

La formation sur l'Ecoute Active, telle qu'elle a été conçue par ARCT-RUHUKA en collaboration avec CARE, dote les mentors Nkundabana d'une connaissance de base sur les problèmes de traumatisme, droits de l'enfant, VIH/SIDA, violence basée sur le sexe et le genre et d'autres formes d'abus ainsi que les techniques d'auto-assistance et comment prévenir un épuisement total. Les participants apprennent et pratiquent à la fois les techniques de l'Ecoute Active, une forme de counseling qui facilite l'interaction avec les OEV (Voir Formation des animateurs psychosociaux-Guide du facilitateur et et le

Syllabus pour les Participants de ARCT-RUHUKA dans le manuel de formation des Nkundabana).

Dans les projets NIPS et COSMO, les conseillers professionnels en traumatisme de ARCT RUHUKA ont conduit des formations sur l'Ecoute Active. Il est vivement recommandé que seuls les professionnels hautement expérimentés conduisent cette formation à cause de sa nature d'être technique et sensible.

Généralement la formation sur l'Ecoute Active se fait pendant 10 jours, et sert de fondation pour le travail des mentors Nkundabana. Après la formation en Ecoute Active, les types de suivi systématique suivants sont nécessaires:

Etape 8.1.1 Supervision clinique: La supervision clinique consiste dans des réunions régulières entre les mentors Nkundabana et les formateurs en Ecoute Active (voir Annexe 6). Au cours de ces réunions les mentors Nkundabana ont l'opportunité de parler de leur travail, des défis et des succès qu'ils ont dans ce travail. Les mentors Nkundabana peuvent particulièrement discuter des cas difficiles et demander l'aide dans la définition d'une ligne de conduite et de l'intervention pour ces cas. Ce moment d'échange d'expérience et de discussion sur les cas difficiles aide à prévenir le stress et l'épuisement total, et aussi enrichit les connaissances, les techniques et la qualité de l'intervention des mentors Nkundabana. Organiser des réunions de suivi de supervision clinique au moins quatre fois par an dans des groupes relativement petits.

Etape 8.1.2 Développement personnel: Dans cette séance, les conseillers professionnels aident les mentors Nkundabana à exprimer et à apprendre comment gérer leurs émotions. Tous les mentors Nkundabana ont l'opportunité d'être écoutés et conseillés sur la façon de développer l'empathie pour les OEV qu'ils prennent en charge, et comment éviter la frustration et l'épuisement total.

Etape 8.1.3 Formation de recyclage: Organiser des formations de recyclage chaque année à deux ans en vue de revoir les compétences des mentors Nkundabana dans l'application de l'Ecoute Active et pour mettre à jour leur savoir sur les problèmes importants et sur le cadre des conditions telles que les lois et régulations.

Etape 8.1.4 Formation des pairs Superviseurs en Ecoute Active: Dans le cadre de renforcer la durabilité du modèle Nkundabana, il faut donner à quelques mentors Nkundabana une formation avancée sur l'Ecoute Active. Ces superviseurs en Ecoute Active peuvent aider leurs pairs et les OEV à gérer leurs émotions. Ils peuvent aussi organiser des réunions de Supervision Clinique pour les autres mentors Nkundabana.



En 2002, Narcisse Gasigwa est resté seul pour se prendre en charge quand ses deux grands frères ont quitté la maison après la mort de leur mère. Actuellement à 19 ans, Narcisse travaille avec un mentor Nkundabana qui l'a aidé non seulement à rester dans la maison de sa famille mais aussi lui donne des conseils sur les activités génératrices de revenu et sur comment préparer son avenir. © 2008 Audra Melton/CARE

Etape 8.2. Droits et protection de l'enfant: Cette formation de 3 à 5 jours aide les mentors Nkundabana et leurs collaborateurs directs à comprendre les droits de l'enfant et le cadre légal à travers lequel les droits de l'enfant sont protégés (Voir le module de Formation sur les Droits et la Protection de l'Enfant de HAUGURKA dans le manuel de formation des Nkundabana). Tous les mentors Nkundabana, ainsi que les leaders locaux, les représentants de la communauté et tous les membres des Comités de Protection de l'Enfant doivent participer à cette formation. Pendant la formation, les participants ont l'opportunité d'évaluer les succès enregistrés dans le domaine des droits et la protection de l'enfant, et d'identifier les lacunes dans les droits et la protection de l'enfant au sein de leur communauté, et encore de déterminer les stratégies et les mécanismes de protection à prendre.

9. Journées d'Amusement

Les journées d'amusement sont essentiellement une intervention psychosociale pour les OEV. Elles sont aussi importantes pour mettre en contact les OEV et d'autres membres de la communauté, particulièrement les enfants. Cette activité fait valoir le droit et le besoin de jouer des enfants et jeunes, même dans les situations les plus défavorables.

Avec l'appui de l'équipe du projet, les mentors Nkundabana et les autorités locales invitent tous les enfants dans la communauté à profiter des jeux, des danses, et des autres activités d'amusement. Il faudra quelques fonds pour les rafraîchissements et le matériel de base. Organiser cette activité de manière à traiter tous les enfants de la communauté de la même façon, et à renforcer les relations d'amitié existantes.

Dans les projets NIPS et COSMO, les Journées d'Amusement ont servi d'occasion pour sensibiliser la communauté sur les sujets de droits de l'enfant, de mauvais traitements infligés aux enfants et le VIH/SIDA. Les OEV étaient chargés de préparer les jeux de rôle et les chansons portant sur ces sujets en vue de partager leurs perspectives des moments vécus et des leçons apprises.

Suivant la capacité du projet et des mentors Nkundabana, les Journées d'Amusement peuvent être organisées de deux à six fois par an.

Les Journées d'Amusement peuvent être aussi organisées au niveau du ménage pour promouvoir des relations entre les mentors Nkundabana et les enfants dont ils s'occupent. Dans ce cas, les participants sont les enfants et les ménages assistés par le mentor Nkundabana, la famille et les voisins du mentor Nkundabana.

Ces types de Journées d'Amusement n'exigent pas beaucoup de fonds et leur durabilité est assurée parce qu'elles sont organisées avec des moyens des ménages. Par exemple, chacun des participants peut amener la nourriture qu'ils préparent ensemble.

Exemple des Activités de la Journée d'Amusement

- Introduction (par exemple, noms, ce que l'on aime et ce que l'on n'aime pas, ce que l'on aimerait devenir dans l'avenir): tout le monde
- Présentation du programme de la Journée d'Amusement, avec l'horaire et l'objectif: le mentor Nkundabana
- Partager les expériences personnelles (par exemple, les problèmes rencontrés, comme ils ont été résolus, les succès, visions pour le futur et les contraintes): chefs de ménages, avec assistance des frères et soeurs/dépendants
- Partager la nourriture et/ou les boissons: tout le monde
- Jeux, chansons, danses, etc.: tout le monde
- Planifier une éventuelle assistance à au moins une famille ayant besoin d'assistance, si possible par les pairs: tous
- Discuter sur les attentes du mentor Nkundabana pour la période entre l'événement en cours et l'événement suivant: les enfants
- Conseils, attentes des enfants: le mentor Nkundabana
- Clôture

10. Donner l'appui matériel aux mentors Nkundabana

Donner à chaque mentor Nkundabana le matériel qui peut faciliter son travail: un vélo pour faciliter les visites à domicile, équipement de protection contre la pluie (tel que les bottes, l'imperméable et le parapluie), les carnets et les stylos, et les outils de suivi et évaluation (tels que les formulaires et les listes de vérification).

Quand les mentors Nkundabana suivent les formations, les dépenses telles que celles relatives à la nourriture, l'hébergement et le transport seront couvertes par le budget du projet. Autre appui aux mentors Nkundabana peut inclure de petits dons distribués lors des Journées d'Appréciation (voir Etape 16).



Pasteur Mbarubukeye, un mentor Nkundabana, pose avec Madeline, 17 ans, et Innocent, 15 ans. ©2008 Audra Melton/CARE

11. Former les Associations Nkundabana

Le modèle Nkundabana met un accent particulier sur la formation des Associations Nkundabana. L'objectif de ces associations est (a) d'assurer les échanges et l'appui mutuel entre les mentors Nkundabana, qui inclut aussi les responsabilités de faire le suivi des activités du mentor Nkundabana; (b) de créer les structures à travers les quelles une grande variété de services aux OEV peuvent être acheminées (ceci pourra à la longue inclure les responsabilités de gestion); et (c) de servir de base pour le renforcement institutionnel et organisationnel qui est important pour la continuité et la durabilité du modèle.

A long terme, les Associations Nkundabana locales oeuvreront à la formation d'une structure Nkundabana au niveau du district et au niveau national.

Etape 11.1 Former les mentors Nkundabana sur le mouvement associatif

Avant que les mentors Nkundabana ne puissent former des associations, ils doivent être formés sur Le fonctionnement des associations, les fonctions qu'il faut avoir au sein d'une association (comme le président, vice-président, secrétaire et – à l'étape avancée – le trésorier), et comment les associations Nkundabana peuvent être bénéfiques aux OEV et aussi renforcer les capacités des mentors Nkundabana. Cette formation doit aussi les aider à comprendre la différence entre les organisations sans but lucratif, les coopératives et les activités génératrices de revenus. Les participants devraient être référés aux opportunités existantes de micro-finance, aux coopératives ou à des mesures de protection sociale.

Faire comprendre aux mentors Nkundabana que leur travail est volontaire, et que le renforcement économique n'est pas une raison de devenir un mentor Nkundabana. Ceci est important pour éviter qu'il y ait la jalousie ou pour prévenir la manipulation des OEV par les candidats qui veulent être sélectionnés à cause des opportunités financières perçues pour les mentors Nkundabana.

Il est aussi important d'expliquer que leur travail volontaire ne les empêchera pas de bénéficier des coopératives, des opportunités de micro-finance ou des mesures de protection sociale, mais que de tels programmes se conformeront à des lignes directrices et à des politiques gouvernementales (comme la Stratégie de Protection Sociale, qui est actuellement en train d'être développée) pour toutes les personnes vulnérables.

Etape 11.2 Créer les associations

Une fois que les mentors Nkundabana ont compris les avantages de créer des associations et ont accepté de le faire, le personnel du projet doit appuyer leurs réunions régulières et faire le suivi approprié. Le projet doit aussi donner un appui institutionnel (matériel et financier), ainsi que des conseils sur la façon de faire enregistrer légalement et correctement l'association.

Un mot sur le renforcement économique

Différentes organisations qui mettent en exécution le modèle Nkundabana ont des idées divergentes au sujet de renforcement de la situation économique personnelle des mentors Nkundabana. Certaines personnes pensent que la composante de renforcement économique est nécessaire pour s'assurer que les volontaires restent motivés et engagés, compte tenu de la pauvreté qui sévit.

Les autres pensent que le rôle principal des mentors Nkundabana est de donner un appui psychosocial à base volontaire. Ils disent que le renforcement économique ne devrait pas être incorporé dans le modèle, mais que le projet devrait renforcer les capacités des mentors Nkundabana d'élaborer et mettre en oeuvre les activités de micro-finance, et chercher l'assistance auprès des autres partenaires.

CARE soutient la deuxième approche en se basant sur le consensus qu'il a eu avec d'autres partenaires consultés au cours du développement de cette trousse à outils.

Ceci signifie que les Nkundabana ne devraient pas s'attendre à un renforcement économique systématique comme le résultat de leur implication en tant que mentors. Cependant, le projet, ensemble avec les autorités locales, s'assurera que les Nkundabana se trouvant dans la catégorie de ceux qui doivent bénéficier des mécanismes de protection sociale en bénéficient.

Un module spécifique sur le renforcement économique et institutionnel est actuellement en train d'être révisé et sera ajouté à cette trousse à outils quand il aura été finalisé.

12. Former les Associations Nkundabana

Etape 12.1 Développement Institutionnel et Renforcement Organisationnel (DIRO)

Une fois les associations créées, former les représentants des associations Nkundabana en DIRO, la formation qui doit couvrir les thèmes tels que la gestion d'une association, le contrôle de la qualité, la planification stratégique, le suivi et évaluation, le leadership, la gouvernance, la gestion financière et la mobilisation de fonds.

Etape 12.2 Les groupes villageois d'épargne et prêts

En vue de renforcer leur capacité économique, il faut former les associations sur les systèmes d'épargne et crédit.

13. Organiser la formation supplémentaire pour les mentors Nkundabana

Lors de la planification du projet, il faut inclure dans cette planification l'organisation d'une formation spécifique pour les mentors Nkundabana suivant leurs besoins identifiés, comme le besoin d'information sur les nouvelles lois, par exemple.

Le projet peut aussi planifier une spécialisation progressive des mentors Nkundabana très motivés, et donner la formation dans d'autres domaines comme la façon de travailler avec les catégories spécifiques des enfants, le Développement de la Petite Enfance, la formation en leadership, ou sur d'autres sujets pertinents.

14. Connecter les mentors Nkundabana aux Comités de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre et de Protection de l'Enfant

Les Comités de lutte contre les violences basées sur le genre et de Protection de l'Enfant sont établis au niveau national en vue de prévenir, de donner rapport et de faire le suivi de toutes les formes d'abus et de violence faits aux enfants. Les mentors Nkundabana doivent travailler en étroite collaboration avec ces comités, et doivent connaître le canal de rapportage des abus. Les lignes directrices nationales sur les Comités de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre et de Protection de l'Enfant sont présentées dans.

15. Créer les groupes d'appui des OEV

Comme les mentors Nkundabana, les OEV qui participent dans le programme formeront aussi des associations suivant le processus décrit dans l'Étape 11. Ces associations, connues aussi sous l'appellation de groupe d'appui des OEV,

- serviront de forums d'interaction sociale avec les autres enfants;
- éliront les représentants qui parleront au nom des OEV; et
- serviront de base pour les activités génératrices de revenus pour les OEV.

Il est important que ces groupes – particulièrement leurs représentants élus – participent dans les activités du Forum des Enfants quand cela est possible. Utiliser les voies officielles (les Forums des Enfants suivant la politique nationale) leur permettra d'exposer leurs soucis aux autorités locales et réclamer leurs droits.



Narcisse Gasigwa (à droite), un chef de ménage de 19 ans, s'entretient avec son mentor Nkundabana, Robene Niyonsenga étant à la maison de Narcisse. © 2008 Audra Meltor/CARE

16. Organiser les Journées d'Appréciation

Une fois le projet bien établi, il faut organiser les Journées d'Appréciation une ou deux fois par an. Les Journées d'Appréciation sont une opportunité pour:

- faire le bilan et reconnaître le travail précieux que font les mentors Nkundabana;
- remercier les mentors Nkundabana pour leurs efforts et leur dévouement;
- récompenser les mentors Nkundabana avec de petits dons ou symboles de gratitude; et
- renouveler la motivation des mentors Nkundabana pour continuer leur travail volontaire.

Les Journées d'Appréciation sont de grands événements de la communauté, auxquels participent toute personne pour qui le temps le permet et qui sont présidés par les autorités locales. Dans les projets NIPS et COSMO, les symboles de gratitude qui comprenaient les t-shirts, les houes, les moustiquaires et d'autres articles semblables qui ne sont pas chers ont été achetés dans le budget du projet.

En plus des Journées d'Appréciation, développer aussi d'autres stratégies simples et appropriées pour motiver les mentors Nkundabana.

Programme d'une Journée d'Appréciation

- 9:00 Chansons et danses des enfants
- 9:10 Mot de bienvenue par le Secrétaire Exécutif de cellule
- 9:20 Témoignage d'une fille dont la vie a changé à cause de l'aide du mentor Nkundabana
- 9:35 Danses/poèmes/jeux des enfants
- 9:50 Témoignage d'un garçon dont la vie a changé à cause de l'aide du mentor Nkundabana
- 10:05 Discours par un représentant des mentors Nkundabana
- 10:15 Danse des mentors Nkundabana
- 10:30 Discours du représentant du projet Nkundabana, et présentation des dons aux mentors Nkundabana
- 11:00 Danse des enfants
- 11:10 Discours du représentant de l'administration du secteur
- 11:20 Rafraîchissements et socialisation
- 1:20 Danse de clôture

17. Lier le Modèle Nkundabana au Paquet Minimum de Services pour les OEV

Le Paquet Minimum de Services pour les OEV a été défini et il est actuellement respecté par beaucoup de partenaires.

Le but de ce Paquet Minimum est d'assurer que tous les OEV reçoivent une assistance adaptée, complète, tenant compte du genre et de l'âge en vue de produire un impact durable sur leur bien être et sur leur développement. Il est possible qu'une seule organisation ne peut pas donner tous les services nécessaires. Ainsi, un système de référence, coordonné par les autorités locales est la solution qu'il faudrait envisager.

Comme l'appui psychosocial pour les OEV est le principal objet du modèle Nkundabana, les mentors Nkundabana doivent évaluer les besoins des enfants qu'ils appuient, et les référer aux services dont ils ont besoin.

Dans certains cas, le projet donnera un appui direct pour quelques services; si cela n'est pas possible, en étroite collaboration avec les autorités locales, le projet fera des références à d'autres partenaires.

Cadre Institutionnel d'Exécution

Au niveau national,⁵ le **Plan d'Action Stratégique National pour les OEV** donne un guide stratégique pour toutes les interventions visant l'amélioration de vie des enfants orphelins et autres enfants vulnérables au Rwanda.

Se référer à ce cadre national existant aidera à s'assurer que le modèle Nkundabana opère en coordination avec tous les autres acteurs.

Le diagramme se trouvant à la page suivante illustre le cadre de coordination et de suivi et évaluation au Rwanda, et comment ces efforts concertés peuvent produire un impact durable sur la vie des enfants orphelins et autres enfants vulnérables.

Au niveau national, le rôle **des ministères** est d'assurer que les problèmes des OEV sont pleinement intégrés dans toutes les politiques, les processus de planification, l'allocation et l'utilisation des ressources.

MIGEPROF assure la coordination stratégique des domaines concernant des enfants et des OEV. Cependant, puisque ces domaines sont des sujets transversaux, le rôle du MIGEPROF est d'assurer que tous les autres acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux comprennent leur rôle dans la réalisation des droits de l'enfant, et travaillent ensemble vers l'équité d'accès dans les services de qualité pour tous les orphelins et enfants vulnérables.

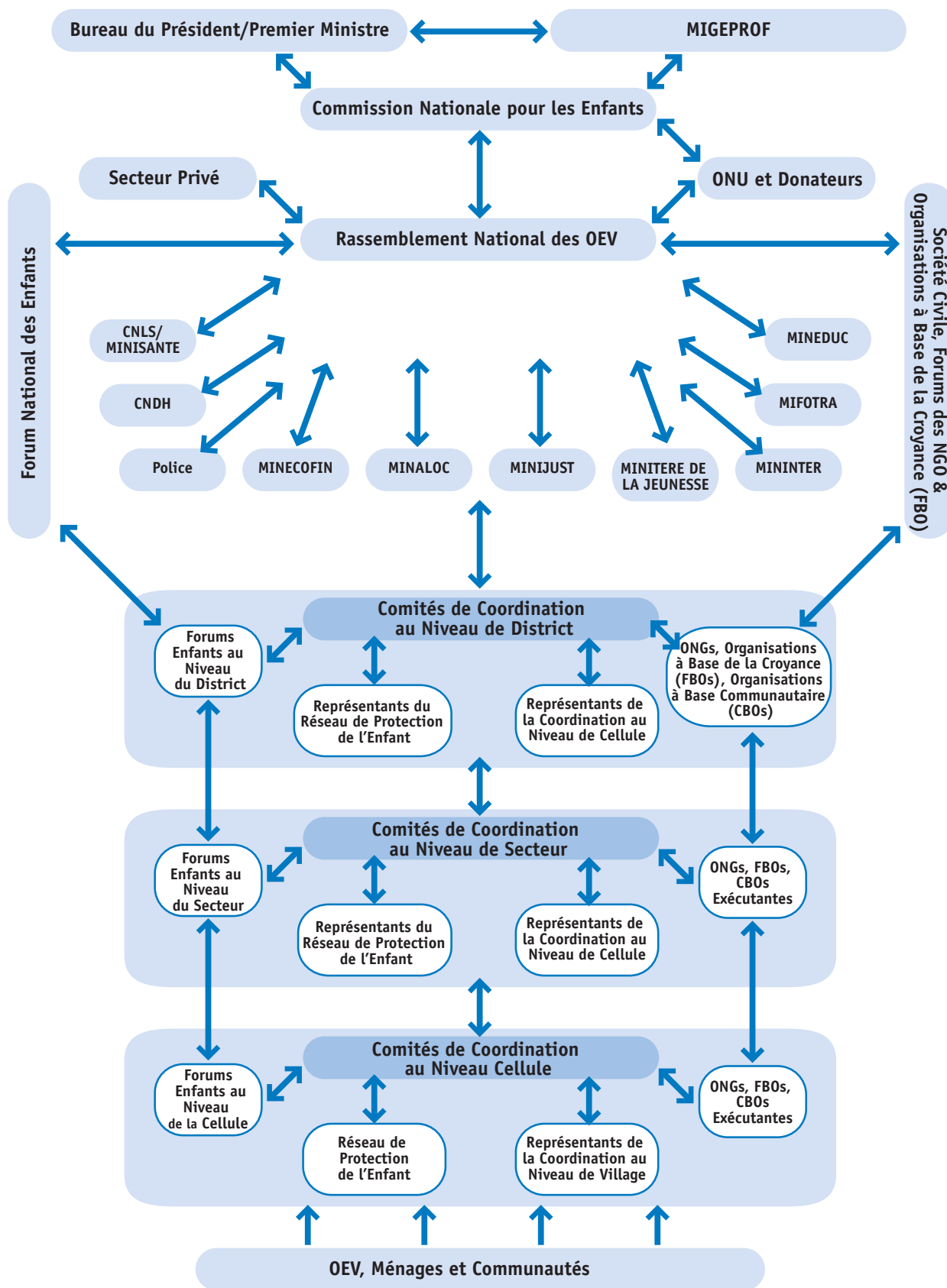
Les districts contrôlent la coordination stratégique et l'exécution des politiques, des programmes et de la prestation de service pour des enfants et les OEV. Les autorités de Districts consultent les populations pour identifier leurs priorités, qui sont alors intégrées dans des programmes de développement de districts. Des enfants sont consultés à travers les Forums des Enfants.

Selon le Plan d'Action Stratégique National pour les OEV (objectif spécifique 1.4.2: Mobiliser et soutenir les OEV, les familles et les communautés pour développer des réponses à base communautaire à la situation des OEV), des Comités pour la Lutte contre la Violence Basée sur le Genre et pour la Protection de l'Enfant et des Forums des Enfants seront établis dans les 9.165 cellules dans tout le pays. Des Comités pour la Lutte contre la Violence Basée sur le Genre et pour la Protection de l'Enfant seront établis au niveau du village (*umudugudu*).

Le modèle Nkundabana donne une occasion unique de s'assurer que les priorités des enfants les plus vulnérables sont reflétées dans les programmes de développement de district, à travers la participation des représentants des associations Nkundabana dans le processus de planification ou à travers la participation des OEV dans les Forums des Enfants.

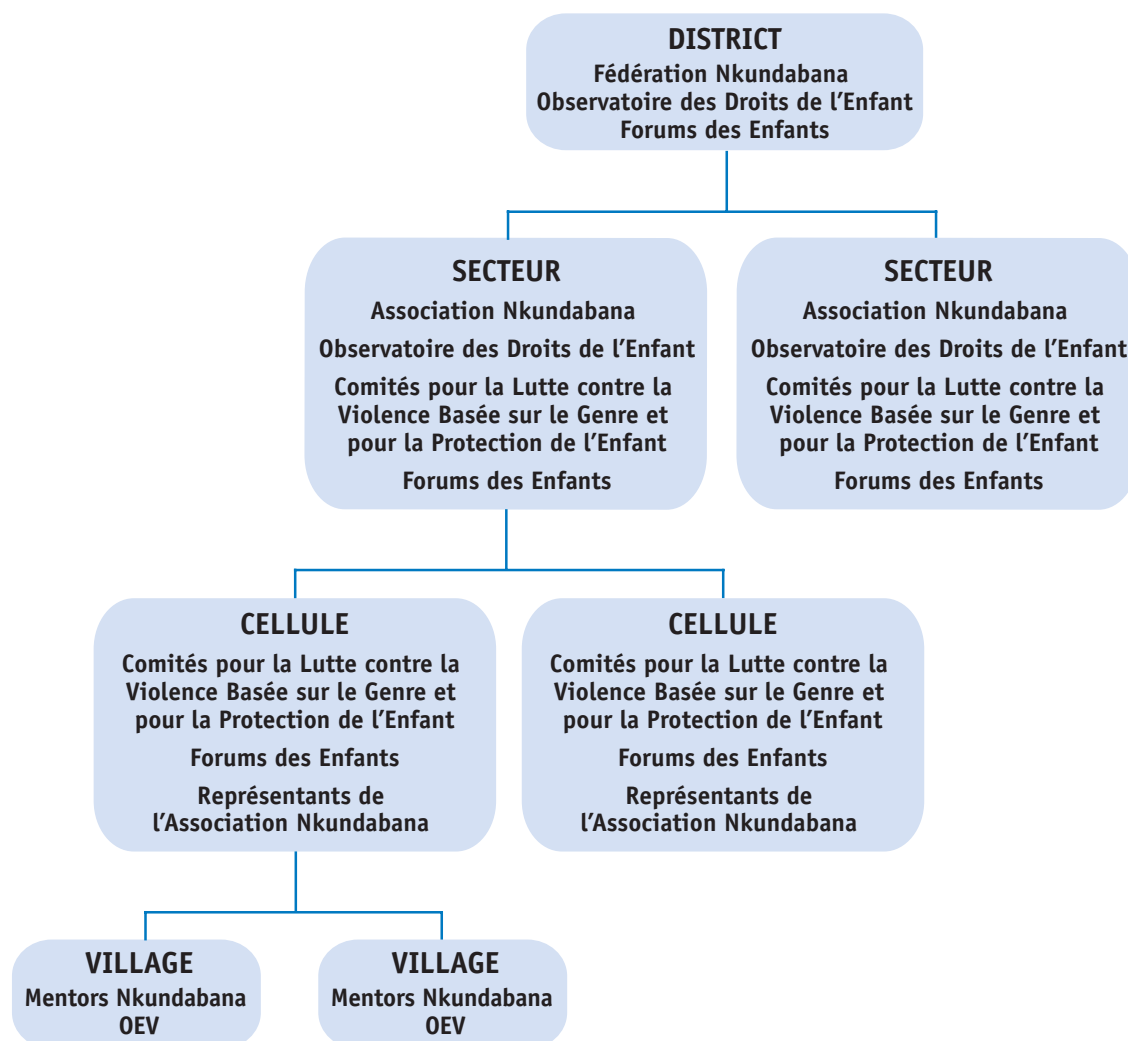
⁵ Voir Plan Stratégique National d'Action pour les OEV, 2007-2011, MIGEPROF, Mai 2007.

Mécanismes de coordination, de gestion et d'exécution



Source: National Strategic Plan of Action for OVC, Mai 2007

Cadre de collaboration entre le modèle Nkundabana et les structures locales



Le village (*umudugudu*) est le niveau administratif le plus bas, où les mentors Nkundabana et les OEV vivent ensemble et sont quotidiennement en interaction. Un chef d'Umudugudu coordonne ce niveau; cette position est élue par la population et elle est non rémunérée.

Au niveau de cellule, les mentors Nkundabana de tous les villages composant la cellule s'organisent en associations sans but lucratif et élisent leurs représentants.

Ces représentants assistent alors à toutes les réunions du Comité de Protection de l'Enfant pour s'assurer que les OEV dont ils s'occupent sont en lien avec les Forums des Enfants existant dans leurs cellules respectives.

Les Associations Nkundabana de toutes les cellules composant un secteur choisiront alors des représentants pour participer aux activités organisées au niveau de secteur dans le cadre de soutenir des enfants.

Actuellement il n'y a aucune structure formelle Nkundabana au niveau de district. Une option pourrait être de joindre toutes les associations Nkundabana dans le district dans une fédération Nkundabana qui assurera la liaison avec le district et les autorités nationales quand cela est nécessaire.

Suivi & Evaluation

Actuellement MIGEPROF développe un système complet de suivi et évaluation pour l'exécution du Plan Stratégique National d'Action pour OEV.

Ce système inclura des outils, des directives et des indicateurs bien définis afin de faire le suivi et évaluer l'étendue couverte par les services, la qualité des services et l'efficacité du programme.

Une fois que ces outils sont finalisés, ils doivent être intégrés dans le modèle Nkundabana. Ceux qui sont impliqués dans l'exécution du modèle doivent être formés sur comment les utiliser.

Une part essentielle du cadre de Suivi & Evaluation, l'analyse de situation complète sur des orphelins et des enfants vulnérables, a été conduite en 2007. Une fois rendus officiels, les résultats qualitatifs et quantitatifs de cette analyse de situation constitueront une ligne de base pour mesurer l'impact des interventions d'appui aux OEV.

En 2008, des critères nationaux de vulnérabilité adaptés aux OEV ont été définis à travers un processus participatif à caractère communautaire. (Voir le Module de Formation de Mise en Route, les pages 9-10)

Les directives sur comment identifier les bénéficiaires du modèle Nkundabana faciliteront un processus clair et transparent dans lequel la communauté, y compris les OEV, joue un rôle actif.

Les critères de vulnérabilité et directives d'identification, combinés avec l'Indice du Statut des Enfants (voir l'Annexe 3 et l'Annexe 4), assureront que tous les enfants nécessitant des services seront identifiés et bénéficieront d'une action bien désignée qui tient compte des facteurs d'âge et genre.

Le diagramme à la page suivante illustre le cadre conceptuel pour le suivi et évaluation de l'avancement et de l'impact du Plan d'Action Stratégique National pour les OEV. Il montre également différents niveaux de suivi et évaluation, ainsi que les méthodes de mesurer.



Source: National Strategic Plan of Action for OVC, Mai 2007

Au niveau national, l'environnement qui assure la protection et l'appui et les apports techniques et financiers de la communauté internationale seront mesurés.

Au niveau du programme, des rendements et des résultats seront mesurés aux niveaux de cellule, de secteur et de district. L'impact des interventions du programme sera mesuré au milieu et à la fin de la période d'exécution.

S'assurer que le modèle Nkundabana est entièrement intégré dans ce cadre est le point clé pour sa durabilité, et ce pour deux raisons. D'abord, les associations Nkundabana et les associations des OEV feront entendre leur voix pendant le processus de planification et de l'allocation des ressources, aussi bien que pendant l'exécution, le suivi et l'évaluation des programmes qui soutiennent les OEV. En second lieu, l'appui psychosocial à base communautaire est un service essentiel comme défini par le Paquet Minimum des Services en faveur des OEV.

Conclusion

Le cadre politique au Rwanda pour les OEV est encore nouveau et évolue rapidement.

Des plans globaux pour le Suivi et l'Evaluation du Plan d'Action Stratégique National pour les OEV sont actuellement en cours de développement et fourniront à tous les acteurs les indicateurs clairs, les outils de rapportage et les outils d'évaluation.

L'Indice du Statut des Enfants est un outil principal. Avant l'intervention, elle évalue la situation de l'enfant et identifie ses besoins; après l'intervention, elle mesure l'impact des services sur son bien-être ainsi que la qualité des services fournis.

Un autre cadre en évolution au niveau national est le cadre des mécanismes à caractère communautaire pour la protection de l'enfant et la participation de l'enfant, c'est-à-dire les Comités pour la Lutte contre la Violence Basée sur le Genre et pour la Protection de l'Enfant et les Forums des Enfants.

Sur base de tous ces composants, le modèle Nkundabana devrait demeurer flexible afin de définir de nouvelles étapes, ajouter de nouveaux outils et s'ajuster sur de nouvelles directives comme elles évoluent

Annexe 1:

Réunion des orphelins et autres enfants vulnérables pour nommer les Nkundabana

Objectifs:

- ❖ Expliquer le modèle Nkundabana aux enfants orphelins et vulnérables
- ❖ Identifier les responsabilités et les critères de sélection des Nkundabana
- ❖ Nommer les Nkundabana selon les critères identifiés

Démarche:

Jouer le jeu de rôle suivant. Rappelez-vous que l'enfant qui est dans la scénette peut être une fille ou un garçon.

Un enfant part pour l'école, mais il est en retard. Il est en train de se lamenter à propos des problèmes de la maison. Chaque matin, avant de partir pour l'école, il doit cultiver et puiser de l'eau. En cours de route, il rencontre un adulte qui lui demande pourquoi il est troublé.

L'enfant explique d'un ton fâché qu'il n'aime pas les gens parce qu'ils ne lui font que du mal. L'adulte essaie de le calmer, et propose de le rencontrer encore après les cours pour en reparler.

Faciliter la discussion en posant les questions suivantes:

- ❖ Qu'avez-vous vu ou entendu dans ce jeu?
- ❖ Quels sont les problèmes de l'enfant?
- ❖ Quelle est la cause de ses problèmes?
- ❖ Quelles seront les conséquences quand ces problèmes ne seront pas résolus?
- ❖ Est-ce que cette situation existe dans la vie courante? Donnez quelques exemples illustrant une telle situation.
- ❖ Quelles sont les vraies causes de ces problèmes?
- ❖ Comment ces problèmes peuvent être résolus?
- ❖ Y-a-t-il des personnes adultes comme celle vue dans le jeu qui existent dans votre voisinage? Donnez des exemples.
- ❖ Qu'est-ce qui les caractérise? Que font-elles à d'autres personnes, particulièrement les enfants?
- ❖ Pensez-vous que vous avez besoin d'une telle personne? Si oui, comment cela pourrait vous aider? Est-ce que les enfants qui vivent avec les adultes (soit les parents ou les familles d'adoption) ont besoin de quelqu'un en dehors de la famille pour les aider de temps en temps?

Expliquer que le projet cherche les adultes semblables à celui dans la pièce pour pouvoir aider les enfants vulnérables. Demander aux enfants: A votre avis, quelles seraient leurs responsabilités majeures? Quelles sont les qualités importantes que ces gens doivent posséder?

En plus de ce que les enfants ont identifié, insister que le rôle des mentors Nkundabana comprend:

- ❖ Ecoute active et conseils aux enfants orphelins et vulnérables (aussi pour les adultes que pour les orphelins et autres enfants vulnérables) pendant les visites à domicile;
- ❖ Le plaider pour une assistance socio-économique et juridique aux orphelins et enfants vulnérables;
- ❖ Faciliter l'élaboration du testament et le processus de placement des orphelins;
- ❖ Sensibiliser les familles sur les droits et la protection de l'enfant;
- ❖ Echanger avec les adultes dans les ménages là où vivent les orphelins et autres enfants vulnérables afin de donner une assistance psychosociale et la protection aux enfants; et
- ❖ Donner l'éducation aux OEV ainsi que les membres de leurs familles sur le développement socioéconomique, associations, activités génératrices de revenus, prévention du VIH/SIDA et la santé de la reproduction.

En plus de ce que les enfants ont identifié, noter que les critères pour la nomination des mentors Nkundabana incluent:

- ❖ Savoir lire et écrire
- ❖ Etre disponible
- ❖ Etre âgé d'au moins 25 ans et avoir des responsabilités de gestion de la famille
- ❖ Vivre dans le voisinage des enfants qui l'ont choisi comme leur Nkundabana
- ❖ Etre engagé dans des activités communautaires (réunions, travail communautaire [umuganda] ainsi que dans les actions caritatives.

Demander aux enfants de former des groupes de trois familles de même voisinage. Chaque groupe doit comprendre des enfants chefs de ménages ou autres enfants orphelins et vulnérables.

En se basant sur les critères ci-haut mentionnés et ceux énumérés par les enfants, chaque groupe doit nommer deux candidats mentors Nkundabana. Les groupes doivent préciser qui est le candidat préféré et celui qui est suppléant.

Garder un rapport écrit des enfants sélectionnés et les adultes qu'ils nomment. (Voir Annexe 8)

Expliquer que l'étape suivante pour le projet est de rencontrer les adultes qui ont été nommés Nkundabana. Après la confirmation des candidats, le projet va organiser un événement de lancement des activités.

Annexe 2:

Description des tâches des Nkundabana

Sur base de l'expérience de CARE, la description des tâches des Nkundabana peut se résumer comme suit:

- Visiter les enfants dans leur ménage au moins une fois par semaine ou plus souvent si nécessaire, selon la situation du ménage;
- Faire le suivi continu des indicateurs de base du bien-être des enfants: sont-ils en bonne santé, ont-ils assez à manger, sont-ils scolarisés, sont-ils acceptés par la communauté environnante, participent-ils dans les activités socioculturelles de la communauté, y a-t-il des problèmes de protection, de logement, des conflits dans le ménage, etc.;
- Faire le suivi de la fréquentation et de la performance des enfants à l'école et dans les différentes opportunités de formation (professionnelle, alphabétisation, apprentissage de métiers, etc.) et d'appui divers (activités génératrices de revenus, groupes d'épargnes et prêts, etc.) qui leur sont offertes;
- Prodiguer des conseils adaptés à l'âge, au sexe et à la situation de chaque ménage et de chaque enfant membre du ménage;
- Prévenir et résoudre les conflits éventuels surgis au sein du ménage et entre le ménage et la communauté;
- Participer aux réunions des associations des enfants et aider les enfants au niveau de leur mouvement associatif;
- Détecter d'autres cas d'enfants vulnérables (en dehors du ménage appuyé) et/ou abus des droits des enfants au sein de la communauté et rapporter ces cas au comité de protection (aux autorités locales si ces comités n'existent pas);
- Faire le plaidoyer nécessaire auprès des instances compétentes (en commençant par les autorités locales, chargées des affaires sociales, organisations fournissant des services aux enfants, etc.) en faveur des enfants pour régler les problèmes auxquels ils sont confrontés;
- Mobiliser le reste de la communauté et les voisins pour se faire aider à appuyer et encadrer les enfants;
- Sensibiliser la communauté sur les droits des enfants et sur le rôle et la responsabilité de la communauté vis-à-vis des OEV;

- Participer aux formations qui leur sont proposées dans le but d'améliorer leurs capacités à aider les enfants;
- Participer aux réunions de l'association de Nkundabanas telles que prévus dans les statuts de l'association;
- Participer aux réunions des comités de protection et s'assurer que les réunions ont bien eu lieu (rappel au Président des comités, etc.);
- S'assurer de la représentation des enfants et de leur participation dans les réunions des comités de protection;
- Encourager les enfants à participer aux activités communautaires;
- Produire et transmettre aux autorités locales et partenaires les rapports de leurs activités en faveur des enfants; et
- Tenir et mettre régulièrement à jour les dossiers et tout autre document d'information sur les enfants.

Annexe 3:

Code de conduite des mentors Nkundabana

- Le volontaire Nkundabana est un membre adulte de la communauté choisi par les enfants sur base de critères identifiés par ces derniers. Le Nkundabana est confirmé dans son rôle par la communauté et les autorités locales.
- Le Nkundabana pose un acte volontaire dépourvu de toute recherche de profit financier ou matériel et accepte de travailler au sein de l'association de Nkundabana en faveur des OEJV, sans rémunération quelconque.
- Il (elle) accepte d'être membre d'une Association Nkundabana et de prendre part dans toutes ses activités.
- Il (elle) accepte d'exécuter toutes les tâches qui lui incombent telles que définies dans la description des tâches du mentor Nkundabana.
- Il (elle) accepte de participer aux formations offertes à l'association et de faire tout son possible pour mettre les connaissances acquises en pratique dans le souci continu de garantir un appui de qualité aux enfants.
- Il (elle) s'engage à avoir toujours une conduite irréprochable et à donner un bon exemple aux enfants dont il (elle) est mentor, à savoir: respecter strictement la loi et ne pas s'impliquer dans des actes criminels tels que le vol, la prostitution, la consommation d'alcool et des stupéfiants, le vandalisme, l'exploitation des autres, le recours à la violence, etc.
- Il (elle) s'engage à:
 - ❖ Etre toujours au courant et à gérer des situations qui pourraient présenter des risques pour les enfants.
 - ❖ Planifier et organiser les activités dans la façon qui réduit des risques pour les enfants.
 - ❖ Etre aussi visible que possible lorsqu'il travaille avec les enfants.
 - ❖ Garantir la culture d'ouverture pour que les questions et les soucis soient évoqués et discutés par toutes les parties.
 - ❖ Assurer un sens de rendre compte, afin que toute mauvaise pratique ou conduite potentiellement abusive soient défiée.
 - ❖ Parler aux enfants de leur contact avec les agents communautaires travailleurs de la communauté ou autres adultes et les encourager à soulever tout problème qu'ils auraient.
 - ❖ Renforcer les capacités des enfants; discuter avec eux sur leurs droits, sur ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas, et sur ce qu'ils peuvent faire au cas où il y a un problème.

- Il (elle) s'engage à éviter les actions ou la conduite pouvant être qualifiées de pratique négligente ou potentiellement abusive. A titre d'exemple, un mentor Nkundabana ne devrait jamais:
 - ❖ Passer un temps excessif seul avec les enfants loin des autres.
 - ❖ Prendre les enfants chez soi, spécialement là où le mentor devait être seul avec les petits enfants.
 - ❖ Agresser physiquement ou abuser des enfants.
 - ❖ Développer des relations physiques ou sexuelles avec les enfants.
 - ❖ Développer avec les enfants les relations qui pourraient d'une façon ou d'une autre être vues comme forme d'exploitation et d'abus.
 - ❖ Agir de façon abusive ou qui expose l'enfant au risque d'abus, tel que lui donner l'alcool ou les stupéfiants.
 - ❖ Utiliser un langage ou donner un conseil inapproprié, offensif ou abusif.
 - ❖ Avoir un comportement physiquement inconvenable ou un comportement séduisant.
 - ❖ Accueillir un ou des enfants avec qui il (elle) travaille pour passer la nuit à sa maison sans supervision.
 - ❖ Dormir dans une même chambre ou dans un même lit avec un enfant avec qui il travaille;
 - ❖ Excuser ou participer dans une conduite illégale, dangereuse ou abusive des enfants.
 - ❖ Agir de façon visant à faire honte, humilier, abaisser ou dégrader les enfants, ou autrement dit perpétrer toute forme d'abus émotionnel.
 - ❖ Faire preuve de discrimination, ou montrer un comportement de traitement différent envers les enfants, ou pratiquer le favoritisme envers certains enfants et en exclure d'autres.
- Il s'engage à être constamment à l'écoute de tous les enfants membres du ménage qu'il appuie et des enfants vulnérables de la communauté pour les guider sans toutefois leur imposer sa propre volonté et à respecter leur choix dans la mesure où ils ne vont pas à l'encontre du meilleur intérêt des enfants;
- Il s'engage à toujours agir dans le meilleur intérêt de l'enfant et à toujours défendre ses droits en toutes circonstances;
- Il s'engage à dénoncer auprès des autorités compétentes tout cas de violation des droits des enfants aussi bien dans les ménages qu'il appuie que dans la communauté en général, même s'il s'agit d'acte perpétré par un autre Nkundabana;
- En cas d'allégations de mauvais comportement à son égard, le Nkundabana accepte de collaborer pleinement pour faire la lumière sur les faits qui lui sont reprochés;
- En cas de décision de suspension ou de renvoi par les organes de l'association, le Nkundabana s'engage à collaborer dans la remise-reprise des biens de l'association et des documents sur les enfants en sa disposition, tout en se gardant de créer un mauvais climat au sein des enfants.

Tout manquement à ce code de conduite aboutira à des mesures disciplinaires prises par les membres habilités de l'Association Nkundabana. Les sanctions peuvent aller de la suspension durant la période d'investigation jusqu'au renvoi définitif si les accusations contre le mentor Nkundabana sont prouvées. Si l'action ou la conduite est un crime, l'affaire sera réglée par le cadre légal approprié.

Evidemment, chaque mentor Nkundabana est responsable de sa conduite. Cependant chaque Association Nkundabana est responsable de la conduite de ses membres et a le droit de les rappeler à l'ordre, spécialement lorsqu'il s'avère nécessaire pour protéger les enfants.

Annexe 4: Indice du statut des enfants

Aliments et Nutrition		Abri et Garde		Protection		
Domaine	1. Sécurité Alimentaire	2. Nutrition et Développement	3. Abri	4. Garde	5. Abus & Exploitation	6. Protection Légale
But	L'enfant a suffisamment de nourriture à manger tout au long de l'année.	L'enfant grandit bien en comparaison avec d'autres enfants du même âge dans sa communauté.	L'enfant a un abri stable, qui est adéquat, sec et sûr.	L'enfant a au moins un adulte (de 18 ans ou plus) qui s'occupe de lui de façon constante, fait attention à lui et lui donne son appui.	L'enfant ne se trouve pas en danger d'abus, manque de soins ou exploitation.	L'enfant jouit de protections civiles et de succession ou a accès à des services de protection légale.
Bon=4	L'enfant est bien nourri, mange régulièrement.	L'enfant est bien développé et sa taille, son poids et sa vitalité sont bons pour son âge.	L'enfant vit dans un endroit qui est adéquat, sec et sûr.	L'enfant a un adulte qui s'occupe de lui, fait partie de sa vie, le protège et l'éleve.	L'enfant ne semble pas subir des sévices, manquer de soins, faire un travail inapproprié ou être exploité de quelque autre manière.	L'enfant possède des documents d'identité civile et de protection de ses droits de succession; ou accès à une protection légale.
Moyen =3	L'enfant a suffisamment à manger à certains moments de l'année, cela dépend de la saison ou des vivres disponibles.	Il semble que l'enfant grandisse bien mais il est moins actif en comparaison avec d'autres enfants du même âge dans sa communauté.	L'enfant vit dans un endroit qui a besoin de quelques réparations mais qui est assez adéquat, sec et sûr.	L'enfant a un adulte qui s'occupe de lui, mais cette personne est limitée par la maladie, l'âge, ou bien semble indifférente à l'enfant.	Il existe quelques soupçons comme quoi l'enfant pourrait manquer de soins, trop travailler, ne pas être bien traité ou même maltraité.	L'enfant possède une protection civile et de ses droits de succession mais n'a pas accès à d'autres services de protection légale.
Mauvais =2	L'enfant a souvent moins de nourriture que ce dont il a besoin, se plaint d'avoir faim.	En comparaison avec d'autres enfants du même âge dans sa communauté, l'enfant a un poids inférieur, est plus petit de taille et/ou a moins d'énergie.	L'enfant vit dans un endroit qui a besoin de réparations importantes, est surpeuplé, inadéquat, et/ou ne le protègeant pas des conditions atmosphériques.	L'enfant n'a pas de façon constante dans sa vie un adulte qui lui donne de l'amour, s'occupe de lui et lui fournisse son appui.	L'enfant manque de soins, fait un travail inapproprié pour son âge ou est clairement maltraité dans son foyer ou institution.	L'enfant a une déclaration d'état civil mais n'a ni des droits de succession ni accès à des services de protection légale.
Très mauvais =1	L'enfant a rarement de la nourriture et a faim presque tous les soirs quand il se couche.	Le poids de l'enfant est très bas (décharné) ou sa taille est trop petite (chétif) pour son âge (malnutrition).	L'enfant n'a pas d'endroit adéquat, sec ou sûr où habiter.	L'enfant ne peut compter sur aucun adulte qui s'occupe de lui et doit se débrouiller tout seul ou bien vit dans un foyer dirigé par des enfants.	L'enfant subit des sévices, sexuels ou physiques, et/ou est utilisé comme main d'œuvre enfantine ou assujetti à une autre forme d'exploitation.	L'enfant n'a pas d'identité civile et n'a pas accès à des services de protection légale si nécessaire; l'enfant court un grand risque d'exploitation.

Santé

Psychosocial

Education et Aptitudes

Domaine	7. Bien-être	8. Services de soins médicaux	9. Etat émotionnel	10. Comportement social	11. Rendement scolaire	12. Scolarité/Travail
But	L'enfant se trouve en bonne santé physique	L'enfant reçoit des services de soins médicaux, y compris un traitement médical quand il est malade et des soins préventifs (ex. éducation sanitaire, immunisations)	L'enfant est heureux et content, et se montre généralement de bonne humeur et plein d'espoir	L'enfant est coopératif et aime prendre part à des activités avec des adultes ou d'autres enfants	L'enfant progresse bien dans l'acquisition des connaissances et aptitudes à la maison, à l'école, dans sa formation professionnelle ou toute activité productive appropriée à son âge	L'enfant est inscrit à l'école ou dans une formation professionnelle et s'y rend assidûment, ou réalise une activité ou travail appropriés pour son âge
Bon=4	Au cours du mois dernier, l'enfant a été en bonne santé et plein de vitalité, sans fièvre, ni diarrhée ou autre maladie	L'enfant a reçu tous ou presque tous les traitements médicaux et services de soins préventifs nécessaires	L'enfant semble heureux, content et plein d'espoir	L'enfant aime jouer avec ses pairs et prendre part aux activités de groupe ou familiales	L'enfant apprend bien, développe des compétences vitales et fait les progrès attendus par les personnes qui s'en occupent, ses maîtres ou autres leaders	L'enfant est inscrit à l'école ou dans une formation professionnelle et s'y rend régulièrement. Les bébés ou les enfants en âge préscolaire jouent avec les adultes qui les gardent. Les plus âgés ont un travail approprié.
Moyen=3	Au cours du mois dernier, l'enfant a été malade et a eu moins de vitalité pendant quelques jours (1 à 3 jours) mais a participé à quelques activités	L'enfant reçoit des soins médicaux quand il est malade, mais certains services de soins médicaux (ex. immunisations) ne sont pas reçus	L'enfant est en général heureux mais quelquefois il se montre angoissé ou renfermé. Les bébés peuvent pleurer, être irritables ou ne pas bien dormir de temps en temps.	L'enfant a de petits problèmes pour s'entendre avec les autres et se dispute ou se bagarre quelquefois	L'enfant apprend bien, développe des compétences vitales modérément bien, mais les personnes qui s'occupent, ses maîtres ou autres leaders ont quelques inquiétudes sur ses progrès	L'enfant est inscrit à l'école ou dans une formation professionnelle mais s'y rend de façon inégale ou ne se présente pas toujours à son travail ou activité productive. Les plus petits jouent quelquefois mais pas tous les jours.
Mauvais=2	Au cours du mois dernier, l'enfant a souvent (plus de 3 jours) trop malade pour aller à l'école, travailler ou jouer.	L'enfant reçoit parfois ou de manière inégale des services de soins médicaux nécessaires (traitement ou soins préventifs)	L'enfant est souvent renfermé, irritable, angoissé, malheureux ou triste. Les bébés peuvent pleurer fréquemment ou être souvent léthargiques.	L'enfant est désobéissant avec les adultes et souvent ne s'entend pas bien avec ses pairs, son tuteur ou d'autres personnes chez lui ou à l'école	L'enfant apprend et acquiert des compétences de façon médiocre ou prend du retard. Les bébés ou les enfants en âge préscolaire acquièrent les aptitudes de façon plus lente que leurs pairs.	L'enfant est inscrit à l'école ou a un travail mais s'y rend rarement. On joue rarement avec le bébé ou enfant en âge préscolaire.
Très mauvais=1	Au cours du mois dernier, l'enfant a été malade la plupart du temps(maladie chronique)	L'enfant reçoit rarement ou jamais les services de soins médicaux nécessaires	L'enfant semble désespéré, renfermé, souhaite mourir ou veut être seul. Les bébés peuvent refuser de manger, dorment mal ou pleurent beaucoup.	L'enfant a des problèmes de conduite, comme voler, avoir des relations sexuelles précoces et/ou tout autre comportement à risque ou perturbateur	L'enfant a de sérieux problèmes d'apprentissage scolaire et pour acquérir toute aptitude vitale ou de développement.	L'enfant n'est pas inscrit à l'école, ni en formation professionnelle ou ne prend pas part à une activité ou travail approprié pour son âge. Personne ne joue avec le bébé ou enfant en âge préscolaire.

Domaine public: Développé grâce au soutien de l'U.S. President's Emergency Fund for AIDS Relief à travers l'USAID accordé à Measure Evaluation et Duke University

Annexe 5: Registre du statut de l'enfant

Le nom de l'enfant: _____

Age: _____ Sexe: M/F Identité de l'Enfant: _____

Secteur: _____ Cellule: _____ Village/Entourage: _____

Lieu: District: _____ Secteur: _____ Village/Quartier: _____

1. Scores du CSI	Date	Nom ou numéro d'identification de la personne faisant l'évaluation:
Domaines	Scores <small>(encercler une réponse)</small>	Action prise aujourd'hui:
Aliments et Nutrition		
1. Sécurité Alimentaire	4 3 2 1	
2. Nutrition et Développement	4 3 2 1	
Abri et Garde		
3. Abri	4 3 2 1	
4. Garde	4 3 2 1	
Protection		
5. Abus et Exploitation	4 3 2 1	
6. Protection Légale	4 3 2 1	
Santé		
7. Bien-être	4 3 2 1	
8. Services de soins médicaux	4 3 2 1	
Psychosocial		
9. Etat émotionnel	4 3 2 1	
10. Comportement Social	4 3 2 1	
Education et Aptitudes		
11. Rendement scolaire	4 3 2 1	
12. Scolarité/Travail	4 3 2 1	
Source(s) d'information: <i>(encercler tout ce qui s'applique)</i>	enfant, parent/tuteur, membre de la famille, voisin, enseignant, ami de la famille, travailleur communautaire, autre personne (préciser):	

II. Événements importants: <i>(Indiquer tous les événements qui ont eu lieu depuis la dernière évaluation CSI)</i>	<input type="checkbox"/> Enfant a quitté le programme	<input type="checkbox"/> Changement de personne à charge /adoption	Commentaire(s) <i>(si nécessaire)</i>
	<input type="checkbox"/> Enfant est enceinte	<input type="checkbox"/> Changement d'adresse	
	<input type="checkbox"/> Enfant est mort/e	<input type="checkbox"/> Traumatisme collectif (violence, famine, inondations, etc.)	
	<input type="checkbox"/> Parent malade	<input type="checkbox"/> Autre(Spécifier) _____	
	<input type="checkbox"/> Parent/tuteur décédé (indiquer qui)		
	<input type="checkbox"/> Membre de famille décédé		

III. Types d'Appui/Services Fournis (actuellement)	Ce qui a été fourni	Nom du pourvoyeur (Organisation)
a. Aliments et appui en nutrition (tels que rations alimentaires, aliments supplémentaires)		
b. Abri et autres matériels d'appui (tels que réparations du logis, vêtements, literie)		
c. Soins (personne s'occupant de l'enfant a reçu une formation ou un appui, l'enfant a été placé dans une famille)		
d. Protection d'abus ou mauvais traitements (éducation sur l'abus fournie à l'enfant ou à la personne qui s'en occupe)		
e. Appui juridiques (acte de naissance, services juridiques, préparation de plans de succession)		
f. Services de soins médicaux (tels que vaccinations, médicaments, ARV, exemption des frais, éducation sur le VIH/SIDA)		
g. Appui psychologique (clubs, travail en groupe, counseling individuel)		
h. Appui scolaire (dispense des frais de scolarisation, fourniture d'uniformes, fournitures scolaires, appui pédagogique, autre forme d'appui)		
i. Appui pour les moyens d'existence (formation professionnelle, possibilités de micro finance pour la famille, etc.)		
j. Autre forme d'appui		
Suggestions pour d'autres ressources ou services nécessaires.		

Annexe 6: Fiche de supervision des cas de ARCT-RUHUKA

Rapport sur les Activités d'Ecoute Active du Nkundabana

Nom du Nkundabana _____

Secteur _____ District _____

Mois _____ Année _____

1. Enfants écoutés

Problèmes qu'ils avaient	
Chagrin	_____
Viol	_____
Infection du VIH/SIDA	_____
Conflits familiaux	_____
Traumatisme psychologique	_____
Handicap mental	_____
Problèmes socio-économiques	_____
Autre	_____

2a. Ceux référés aux conseillers en traumatisme psychologique:

Raison _____

2b. Ceux référés ailleurs (expliquer): _____

Raison _____

3. Difficultés rencontrées par le Nkundabana

4. Avis et souhaits du Nkundabana

Annexe 7:

Les informateurs clés

Institution	Nom	Fonction
UNICEF	Gisèle Rutayisire	Chef de la Bonne Gouvernance et de la Section de Protection Sociale
HAGURUKA	Christine Tuyisenge	Secrétaire Exécutive
ARCT-RUHUDA	Jane Abatoni	Secrétaire Exécutive
Champ	Eléazar Muganira	OVC Officer
World Vision	Edward Kalisa	Directeur des Services Techniques
Uyisenga n'y Manzi	Ancilla Mukarubuka	Project Officer
Save the Children/UK	Tamsin Ayliffe	Directrice National

Annexe 8:

Documents qui complètent la trousse à outils du modèle Nkundabana

1. La politique de volontariat, CARE International au RWANDA Kigali 2007, inédits
2. Le manuel de formation des Nkundabana, CARE International au RWANDA, ARCT-RUHUKA et HAGURUKA, Kigali 2008, inédits
3. Directives Guidelines for Setting Up Committees to Fight Gender-Based Violence and Protect Child's Rights, Ministry of Gender and Family Promotion, KIGALI July 2009
4. National Guide on Minimum Package of Services for Orphans and Other Vulnerable Children (OVC), MIGEPROF, Kigali, June 2009
5. Kickoff Workshop module, CARE International in Rwanda, Kigali 2008, unpublished document